

BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE DES COLONIES
ET DE LA FRANCE EXTÉRIÈURE

EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE
PARIS 1931

INDOCHINE FRANÇAISE

SECTION DES SERVICES D'INTÉRÊT SOCIAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La Pénétration Scolaire
dans les Minorités Ethniques

CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE
RECHERCHES SCIENTIFIQUES
ET TECHNIQUES

BIBLIOTHÈQUE

~~B1
129~~

HANOI
IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT
1931

ASE

2541

ASE
2541

AJE 2541

1. 1. 1.

EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE
PARIS 1931

INDOCHINE FRANÇAISE

SECTION DES SERVICES D'INTÉRÊT SOCIAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

**La Pénétration Scolaire
dans les Minorités Ethniques**

Centre de Documentation
sur l'Asie du Sud-Est et le
Monde Indonésien
EPHE VI^e Section

ASE 2541
BIBLIOTHÈQUE



12.129

45

HANOI
IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT
1931

UNION COLLEGE INTERNATIONAL
PARIS 1951

INDOCHINE FRANÇAISE

SECTION DES SCIENCES DE LA VIE

ANNUAIRE DE LA SECTION DES SCIENCES DE LA VIE

LA DÉTERMINATION DES

DES LES



Centre de Documentation
et de Recherche
Maison de la Recherche
100 Rue de Valenciennes
75013 Paris

BIOTHOQUE

La Pénétration Scolaire dans les Minorités Ethniques.

BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE DES COLONIES
ET DE LA FRANCE EXTÉRIEURE

L'œuvre de pénétration scolaire en Indochine ne se poursuit pas seulement dans les régions peuplées d'Annamites ou de Cambodgiens qui constituent la majorité des habitants de la péninsule. Les cinq pays de l'Union renferment des noyaux importants de populations allogènes qui jusqu'ici se sont généralement montrées assez indifférentes aux choses de l'école.

L'Administration française s'étant efforcée, comme il était naturel, d'organiser en premier lieu l'instruction de l'élément ethnique le plus dense et le plus accessible, cette organisation présentait une lacune. Il restait à doter les populations allogènes d'institutions scolaires faites à leur mesure. La France aurait manqué à son génie et à son rôle de « nation protectrice », dont la sollicitude doit s'étendre également à toutes les races protégées et permettre à chacune d'elles d'évoluer dans son cadre particulier, si elle ne s'était pas préoccupée d'établir pour chaque groupe de ces populations un enseignement élémentaire dispensé dans sa langue et conforme à ses traditions.

Les groupes les plus importants de ces minorités ethniques dans les pays annamites sont :

Les Cambodgiens de Cochinchine (312.000 environ), répartis dans les sept provinces occidentales (Bac-Liêu, Can-Tho, Chau-Doc, Rach-Gia, Soc-Trang, Tay-Ninh et Tra-Vinh) ;

Les Moïs (600.000 environ dont un cinquième dans le Nord-Est de la Cochinchine et quatre cinquièmes dans les Terres Rouges de l'Annam) ;

Les montagnards de la moitié septentrionale de la Chaîne annamitique et du Haut-Tonkin (Thôs, Thaïs, Mans, Muongs, Meos, Nungs, Lolos etc... au nombre de 700.000 environ, dont plus de la moitié au Tonkin).

Cette simple énumération montre que la question des minorités ethniques se présentait en Indochine, en ce qui touche l'enseignement tout au moins, sous un double aspect : présence en Cochinchine d'une minorité de Khmers, c'est-à-dire d'habitants de même race que ceux peuplant un pays voisin. existence dans quelques contrées de chacun des trois pays annamites de groupes plus ou moins compacts de « naturels ».

Fixés dans le pays à l'époque où celui-ci faisait partie intégrante du royaume khmer, les Cambodgiens sont les premiers occupants du sol cochinchinois. Séparés de leurs frères de race par la conquête annamite, les Cambodgiens de Cochinchine ne se sont nullement fondus avec les populations annamites au milieu desquelles ils ont vécu isolés plusieurs siècles, conservant très vif le souci de sauvegarder l'intégrité de leur race, de leur civilisation et de leur religion. Aussi le problème scolaire posé par leur présence en Cochinchine était-il relativement facile à résoudre. Il suffisait en effet de réserver des classes spéciales dans les écoles indigènes existantes ou d'ouvrir dans les centres où l'élément cambodgien dominait nettement des écoles publiques et de faire dispenser dans les unes et les autres, par des maîtres cambodgiens et en langue cambodgienne un enseignement conforme aux programmes des classes ou écoles similaires du Cambodge — puis de créer pour les élèves des classes ou écoles cambodgiennes de Cochinchine un certificat d'études élémentaires en langue cambodgienne. Il s'agissait en somme de transplanter en Cochinchine à l'usage de l'élément cambodgien de ce pays et de faire fonctionner sous les auspices des autorités cochinchinoises les institutions scolaires existant déjà au Cambodge. C'est ce qui a été réalisé par l'Administration locale conformément aux indications techniques précises données par la Direction générale de l'Instruction publique. Plus de soixante classes des écoles élémentaires indigènes officielles ont été réservées aux petits Cambodgiens en même temps qu'une trentaine d'écoles étaient ouvertes exclusivement pour eux. La langue cambodgienne devenait le véhicule de l'enseignement dans ces classes et ces écoles où l'annamite et le français ne continuaient à être enseignés qu'à titre facultatif. Les manuels en langue khmère édités par le Service local de l'enseignement au Cambodge y étaient introduits. Enfin le certificat d'études élémentaires indigènes en langue cambodgienne était créé et réglementé par l'arrêté du Gouverneur de la Cochinchine du 28 septembre 1929 : la première session de cet examen a eu lieu en juin 1930 et 155 élèves y ont été admis.

Le résultat de cette transplantation de classes et d'écoles est que les élèves cambodgiens qui, il y a trois ans à peine, étaient dans l'obligation, s'ils tenaient à recevoir un enseignement élémentaire dans leur langue maternelle, de fréquenter les écoles privées cambodgiennes, commencent à affluer dans les classes ou écoles publiques ouvertes à leur intention. Le nombre des élèves cambodgiens inscrits dans les écoles publiques passait de 282 unités en 1927 à 1.307 unités en 1928, 1.475 en 1929 et 2.204 en 1930 (1.475 dans les « classes » cambodgiennes et 729 dans les « écoles » cambodgiennes) dont environ un septième de filles.

Malheureusement le recrutement de maîtres cambodgiens reste encore difficile. Jusqu'à ce jour en effet les jeunes Cambodgiens ne pouvaient passer le C. E. E. I. qu'en langue annamite. Comme on l'a dit plus haut, il vient d'être porté remède à cette situation paradoxale mais les élèves reçus à la première session du C. E. E. I. en cambodgien ne pourront se présenter au C. E. P. F. I. qu'en 1933. Ce n'est qu'à partir de cette date que la pénurie de personnel pourra commencer à s'atténuer. Il convient d'ailleurs d'escompter que la crise actuelle sera alors rapidement surmontée car les jeunes Cambodgiens, assurés désormais de pouvoir conquérir le certificat d'études primaires franco-indigènes sans abandonner au départ de leurs études leur idiome national, ne manqueront pas d'affluer de plus en plus vers les classes ou écoles élémentaires publiques qui leur sont destinées, ce qui permettra un recrutement de plus en plus large de maîtres qualifiés pour les classes et écoles cambodgiennes que l'on ouvrira chaque année.

Tout en prenant les mesures qui permettront dans quelques années d'assurer le recrutement des maîtres cambodgiens indispensables aux écoles publiques, l'Administration locale de Cochinchine s'est efforcée, conformément aux indications précises de la Direction générale de l'Instruction publique, d'accélérer l'œuvre de pénétration scolaire parmi la population cambodgienne en rénovant, comme au Cambodge et selon les mêmes procédés, l'enseignement moral traditionnel donné par les bonzes dans les écoles de pagode de Cochinchine au nombre de 231 avec un effectif total d'environ 4.800 élèves.

Un gros effort a été entrepris pour améliorer ces écoles et pour accroître leur rendement. Les administrations provinciales viennent en aide aux pagodes où la présence d'un bonze cultivé promet un profit certain et immédiat : elles accordent aux écoles de pagode des subventions, leur remettent du matériel scolaire, des livres, des cahiers etc...

Pour ce qui est de l'enseignement proprement dit donné dans les écoles de pagode, plusieurs tentatives très intéressantes ont été faites en vue de familiariser les bonzes avec l'essentiel des méthodes pédagogiques modernes :

trente jeunes bonzes ont été envoyés en 1928 faire, aux frais de la Cochinchine, une année d'études à l'école de Vat Langka à Phnom-Penh. Vingt-trois de ces bonzes ont obtenu en juillet 1929 le diplôme de sortie de l'école de Vat Langka et sont employés dès aujourd'hui dans leur pagode d'origine comme bonzes instituteurs. Un nouveau contingent de boursiers a été envoyé à Phnom-Penh en 1929. De très nombreux bonzes de la province de Chau-Doc furent également envoyés à l'école de pagode rénovée de Tukvill dans la province cambodgienne de Kampot faire leur éducation pédagogique. En même temps était menée sur place une action parallèle de formation professionnelle de bonzes. A Tri-Ton (province de Chau-Doc) des conférences pédagogiques ont été organisées à l'usage des jeunes bonzes; ces conférences, surveillées par un chef de canton actif et par le délégué (un gouverneur cambodgien détaché) ont donné d'excellents résultats. A Tra-Vinh des écoles officielles ont été adjointes à deux pagodes: l'une de ces écoles est tenue par un bonze qui a été moniteur temporaire, l'autre, à deux classes, par un moniteur laïque qui a été adjoint au bonze-instituteur sur la proposition du chef des bonzes et des notabilités villageoises. Le maître laïque et le bonze se partagent l'enseignement. Un matériel scolaire complet a été fourni à ces deux écoles dont le succès a été grand. Plusieurs autres écoles d'un type analogue doivent être créées dans la province de Tra-Vinh.

La formule de pénétration scolaire en pays cambodgien est somme toute à peu près trouvée aujourd'hui :

Perfectionner les écoles de pagodes en élevant leur niveau et en développant leurs moyens d'action; créer en même temps le plus grand nombre possible d'écoles publiques franco-cambodgiennes; autoriser enfin les Cambodgiens à subir dans leur propre langue, en Cochinchine, les examens qui, jusqu'ici avaient toujours été subis exclusivement en langue annamite.

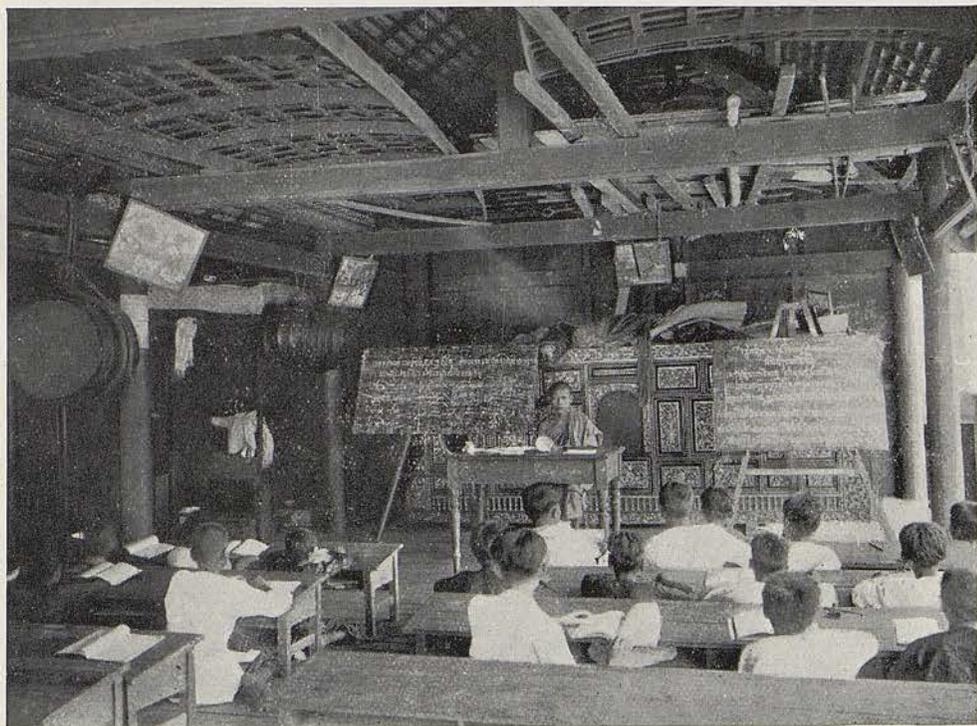
Avec les 2.204 unités que l'on trouve dans les écoles cambodgiennes de Cochinchine et les 3.907 élèves des écoles de pagode rénovées on arrive à un total de 6.111 élèves cambodgiens, recevant en Cochinchine l'enseignement dans leur langue maternelle.

★ ★

Le problème relatif à l'instruction à donner aux enfants des autres populations allogènes des pays annamites est beaucoup plus complexe. On se trouve en effet en présence de races assez primitives qui ne sentent guère



ÉCOLE DE BANMÉTHUOT : ÉLÈVES A L'ATELIER



PROVINCE DE SOCTRANG (COCHINCHINE)
UNE ÉCOLE DE PAGODE RÉNOVÉE

le besoin d'une culture intellectuelle, même rudimentaire, et qui par suite ne portent pas un grand intérêt aux choses scolaires. D'autre part ces populations parlent des dialectes très différents dont certains même n'ont pas de notation écrite qui leur soit propre. Si l'on considère en outre que très peu d'agents annamites sont susceptibles de parler l'un de ces divers dialectes, on saisira l'étendue des difficultés en présence desquelles s'est trouvée placée la Direction générale de l'Instruction publique pour organiser la pénétration scolaire dans les régions habitées par les minorités ethniques.

Cette pénétration est pourtant à l'heure actuelle largement amorcée dans les groupements les plus nombreux : en Cochinchine chez les Moï des provinces de Biên-Hoa, de Thu-Dau-Mot et de Baria ; en Annam chez les Moï du Darlac et du Kontum et des Thaïs du Nghê-An et de Thanh-Hoa ; au Tonkin chez les Thôs, les Thaïs et les Nungs de la Haute-Région.

Cette pénétration revêt des formes différentes selon les pays. Au Tonkin, par exemple, des écoles de la Haute-Région sont conçues sur le modèle de celles du delta auxquelles, pour quelques-unes, s'ajoute un internat ; en pays moï, au contraire, l'école, à laquelle est joint un internat très important, est créée au centre même du groupement ethnique à éduquer.

Dans l'ensemble on peut dire cependant que l'un des caractères essentiels de l'école des Hautes-Régions de l'Indochine consiste dans le fonctionnement à côté de l'école d'un internat gratuit, indispensable pour attirer les enfants d'abord, pour les garder ensuite, c'est-à-dire pour assurer une fréquentation régulière.

Les tableaux ci-dessous indiquent pour chacun des trois pays annamites les internats fréquentés par les élèves appartenant aux races allogènes.

I. — *Internats moï de Cochinchine.*

SIÈGE DE L'INTERNAT	RACES			OBSERVATIONS
		1929	1930	
Internat de Hon-Quan (Thu-Dau-Mot).	Moï	40	39	Deux nouveaux internats doivent être ouverts prochainement dans la province de Biên-Hoa.
Internat de Vo-Dat (Biên-Hoa).	Moï	49	45	
Internat de Phu-Riêng (Biên-Hoa).	Cambodgiens et Moï	29	28	
	Total	118	116	

II. — Internats des Hautes-Régions de l'Annam.

SIÈGE DE L'INTERNAT	RACES	NOMBRE D'ÉLÈVES		OBSERVATIONS
		1929	1930	
Internat de Kontum	Djarais, Bah-nars, Sedangs, Annamites.	140	141 (1)	(1) dont 58 internes.
Internat de Pleiku	Djarais.	33	42 (2)	(2) dont 42 internes.
Internat de Ban-Me-Thuo.	Rhadés.	162	187 (3)	(3) dont 129 internes.
	Total	335	370 (4)	(4) dont 229 internes.

III. — Internats de la Haute-Région du Tonkin.

SIÈGE DE L'INTERNAT	RACES	NOMBRE D'ÉLÈVES		OBSERVATIONS
		1929	1930	
Bac-Kan	Thô et Man	30	45	Un nouvel internat pour jeunes Thôs a été aménagé à Thuong-Lang (province de Cao-Bang) ; il pourra recevoir une vingtaine d'enfants.
Nguyen-B'nh (Cao-Bang)..	Thô et Man	22	41	
Quang-Uyên (Cao-Bang)..	Thô	25	36	
Hoa-Binh	Muong	20	20	
Lai-Chau	Thô	2	19	
Cho-Chu (Thai Nguyen)..	Thô	72	72	
Yên-Bay	Thô	28	28	
	Total	199	261	

En même temps qu'on ouvrait des internats on procédait à une adaptation des programmes de l'enseignement indigène, établis d'abord surtout en vue des élèves de race annamite. Il a fallu en général les alléger sensiblement en tenant compte pour les diverses populations de leurs possibilités intellectuelles et de leurs besoins matériels. Pour certaines l'ambition des autorités pédagogiques a dû se borner, à l'origine, à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, du calcul et à l'acquisition de quelques habitudes relatives à la propreté et aux règles essentielles de l'hygiène (Mans et Nungs). Pour les autres on a pu ajouter à ce plan de travail simplifié l'enseignement de la morale traditionnelle et de quelques connaissances usuelles pratiques. Pour d'autres encore il a fallu porter la durée de la scolarité élémentaire de trois ans à quatre ans (Rhadés). Pour d'autres enfin on a pu presque maintenir l'intégralité des matières prévues pour les élèves annamites ou cambodgiens, sans accroître la durée des études (Thôs et Thaïs de l'Annam et du Tonkin).

Une des originalités des programmes en usage dans la plupart des écoles spéciales aux minorités ethniques c'est la place faite au travail manuel et en général à tout ce qui donne satisfaction au besoin de mouvement des primitifs. D'ailleurs indépendamment de son attrait particulier, très appréciable quand il s'agit d'appriivoiser des populations farouches ou craintives, et de sa valeur comme instrument de culture, l'enseignement du travail manuel initie les élèves au maniement des outils les plus courants et leur donne ainsi une formation qui n'est point négligeable dans les régions où la main-d'œuvre spécialisée n'existe pas.

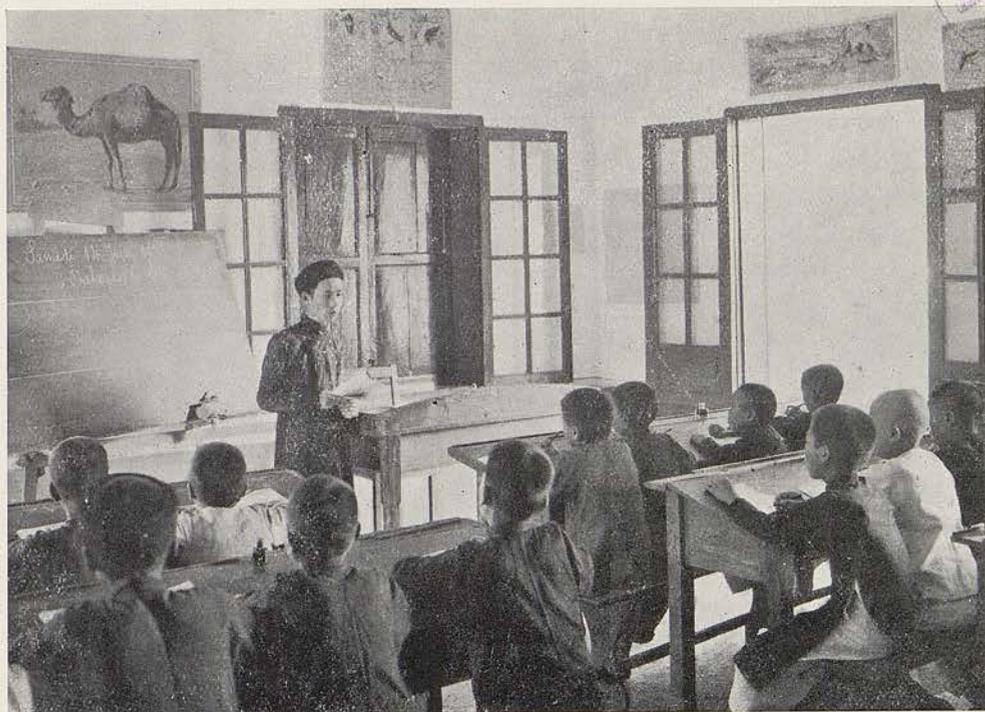
Restait la question du véhicule de l'enseignement. S'il était facile de poser le principe : « chaque groupe ethnique recevra l'enseignement dans sa langue », il était bien moins aisé d'en assurer l'application. Non seulement on compte par dizaines les races et les dialectes dans les parties montagneuses de la péninsule mais encore ces populations allogènes sont en beaucoup de régions très mélangées et presque partout on relève la présence de l'élément annamite. Aussi, le plus souvent, les écoles de ces « hautes-régions » sont-elles fréquentées par des élèves de races différentes, sans majorité marquée de l'une d'elles, comme le montrent les tableaux ci-dessous (dans lesquels ne sont pas mentionnés les internats déjà cités).

I. — Ecoles de la Haute-Région de l'Annam.

PROVINCES	NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE D'ÉLÈVES		OBSERVATIONS
		Autoch- tones	Annamites	
Thanh-Hoa	22	555 Thais	502	Le nombre des élèves s'est accru de 221 unités depuis l'année der- nière, soit 9,4 %.
Nghê-An	10	262 —	82	
Quang-Binh	3	88 Muongs	7	
Quang-Tri	1			
Quang-Ngai	5	4 Sedangs		
Phan-Rang	4	86 Chams	12	
Binh-Thuan	5	90 —	86	
Darlac	1	187 Rhadés	34	
Kontum	4	20 Bahnars	133	
		64 Djarais		
		2 Sédangs	209	
Haut-Donnai	2	19 Moïs	114	
	57	1.377	1.179	
		2.556		

II. — Effectif scolaire par race dans les écoles de la Haute-Région du Tonkin.

PROVINCES	ANNAMITES	THÔS	MUONGS	MANS	MEOS	LOLOS	NUNGS	CHINOIS	DIVERS	TOTAL	OBSERVATIONS
Bac-Kan	232	924	—	12	—	—	29	51	3	1.251	Le nombre d'élèves s'est accru de 548 unités depuis l'année der- nière soit de 4,4 %.
Cao-Bang	689	2.014	—	7	—	—	359	174	75	3.318	
Ha-Giang	55	71	—	2	2	—	7	10	—	147	
Hai-Ninh	586	35	—	3	—	—	165	17	3	809	
Hoa-Binh	136	3	115	—	—	—	—	1	—	255	
Lai-Chau	14	59	—	—	—	1	—	14	1	89	
Lang-Son	591	1.797	—	1	—	—	428	69	9	2.895	
Lao-Kay	157	109	—	6	7	—	56	39	29	403	
Son-La	8	364	75	4	3	—	—	26	—	480	
Tuyên-Quang	443	50	—	1	—	—	18	25	—	537	
Thai-Nguyên	1.047	175	—	1	—	—	23	47	—	1.293	
Yên-Bay	614	689	21	3	—	—	25	26	—	1.378	
Total	4.572	6.290	211	40	12	1	1.110	499	120	12.855	



TONKIN — CAO-BANG
ÉCOLE THO DE QUANG-UYÊN : UNE CLASSE



UNE PAGODE DE STYLE CLASSIQUE (COCHINCHINE : PROVINCE DE TRAVINH)
LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA PAGODE ENCADRÉS PAR LES BONZES INSTITUTEURS

Pratiquement, les règles suivies pour la détermination de la langue véhicule dans les écoles des Hautes-Régions sont les suivantes : quand l'école est fréquentée par une majorité bien marquée d'élèves appartenant à une même race, le véhicule adopté est le dialecte parlé par les enfants de cette race ; par contre dans les écoles où il n'existe pas de majorité nettement marquée en faveur de l'une des races le véhicule est le français.

Il va sans dire qu'il n'est pas encore toujours et partout possible d'appliquer la première de ces règles lorsque la majorité des élèves d'une école est d'une race autochtone, étant donné d'une part que le nombre d'instituteurs auxiliaires de chacune d'elles est encore très faible et que d'autre part il existe peu d'instituteurs ou d'instituteurs-auxiliaires annamites qui connaissent l'un des dialectes parlés par les populations allogènes et qui désirent servir dans les régions qu'elles habitent.

En effet les maîtres annamites supportent mal le climat de la montagne et des plateaux ; la plupart tombent malades dans ces hautes-régions. Au surplus, s'y considérant comme de passage, l'idée qu'ils se font des populations auxquelles appartiennent leurs élèves demeure superficielle et ils ont tendance à utiliser tout simplement les méthodes et les programmes qu'ils ont déjà expérimentés dans la plaine. Cela ne répond pas au but que l'on poursuit. D'autre part il arrive fréquemment que les populations intéressées ne désirent pas la présence de maîtres annamites.

Aussi s'efforce-t-on depuis plusieurs années d'intensifier la formation de maîtres originaires de ces contrées en groupant quelques enfants ou jeunes gens des diverses races dans les écoles des deltas et surtout dans les écoles normales. C'est ainsi qu'en Annam vingt-trois Thaïs, dont deux boursiers de Thanh-Hoa, sont répartis dans sept écoles de plein exercice franco-annamites ; que treize Thaïs de la même province, dont huit boursiers, suivent les classes du Collège de Vinh ; qu'une section rhadée a été ouverte en septembre dernier à l'Ecole Normale de Huê ; qu'au Tonkin fonctionne à l'Ecole Normale de Hanoi une section dite « section normale de la Haute-Région », destinée à former des maîtres auxiliaires autochtones dans les provinces frontières. Malheureusement les enfants ou les jeunes gens des hautes-régions de l'Annam et du Tonkin ne montrent pas plus d'empressement à descendre dans les plaines que les instituteurs annamites à monter sur les plateaux ; la section normale de Hanoi n'a jamais pu atteindre que la moitié de l'effectif prévu (vingt élèves au lieu de quarante).

C'est pourquoi il importe de faire sur place un effort parallèle en créant des écoles élémentaires, en transformant celles qui réussissent en écoles de plein exercice et en annexant à celles-ci des cours supérieurs et des cours normaux. Dans cet ordre d'idées on a déjà abouti à des résultats remar-

quables : en Annam la presque totalité des maîtres-auxiliaires rhadés, djaraïs et bahnars sont formés chez eux dans les écoles de leurs pays ; au Tonkin on a ouvert à Lang-Son un cours primaire supérieur qui compte déjà trois années et soixante-six élèves, dont quarante-nuf de race thô et un de race nung.

La question de l'outillage scolaire, malgré ses difficultés, est également en voie de solution. Il y a lieu de mentionner d'abord quelques heureuses initiatives particulières qui ont abouti à créer de précieux manuels à l'usage des écoles de la Haute-Région ; il existe au Tonkin un livret de lecture et de vocabulaire trilingue (français, annamite, thô) ; en Annam, un syllabaire djarai, un syllabaire bahnar ; en Cochinchine, deux livrets de vocabulaire et deux livrets de lecture moi-stieng, et moi-chauma.

Mais il appartient à l'Administration d'assurer la publication des manuels scolaires indispensables à l'outillage pédagogique de ces écoles. La Direction générale de l'Instruction publique a déjà fait paraître un manuel de calcul en langue rhadée et mis sous presse un manuel de lecture dans la même langue. Surtout elle a suggéré aux Administrations locales mieux placées qu'elle pour exécuter ce travail puisque les races varient avec les pays d'assurer la traduction dans les principaux dialectes des manuels scolaires imprimés en quôc-ngu, en ayant soin d'ailleurs d'en adapter le contenu à la mentalité des populations allogènes, à leur structure familiale et sociale. C'est ainsi qu'au Tonkin va être incessamment entreprise la traduction en langue thô et en langue thaï des manuels scolaires de la Direction générale de l'Instruction publique.

Pour que l'organisation de l'enseignement élémentaire propre aux populations allogènes fût complète il restait à prévoir les sanctions de cet enseignement. Elles ont été créées au fur et à mesure que l'enseignement se développait dans chaque groupe. Nous avons déjà vu que l'arrêté du Gouverneur de la Cochinchine du 28 septembre 1929 avait créé et organisé un certificat d'études élémentaires indigènes en langue cambodgienne pour les enfants cambodgiens de Cochinchine ; les arrêtés du Gouverneur général du 15 mars 1930 ont créé pour l'enseignement rhadé un certificat d'études élémentaires en langue rhadé (dont le premier examen a eu lieu cette année) et un certificat d'études primaires franco-rhadé, portant sur les programmes de l'enseignement franco-rhadé. Au Tonkin la réglementation concernant le certificat d'études élémentaires indigènes, fixée par l'arrêté du Résident supérieur du 24 février 1925, est assez générale pour ne pas nécessiter des additions concernant les examens en langues autochtones qui tout comme l'annamite sont des langues indigènes ; mais par contre une régle-

mentation nouvelle fixera sous peu les modalités du certificat d'études élémentaires en langue française qui sera subi par les élèves fréquentant les écoles de la Haute-Région où n'existe pas une majorité marquée d'élèves appartenant à une même race.

Grâce à ces efforts multiples, la vie scolaire pénètre dans les minorités ethniques de la péninsule indochinoise et peu à peu l'école attire à elle les enfants qu'elle ne retenait au début qu'à grand'peine. Les effectifs s'accroissent lentement mais sûrement. On a pu cette année faire à Ban-Mé-Thuot une remarque essentiellement rassurante sur l'avenir de cet aspect de l'œuvre scolaire française en Indochine ; le nombre des externes est passé de seize à cinquante-huit unités et certains avaient une longue marche à effectuer pour venir à l'école !

★★

L'effort le plus remarquable en vue de l'éducation des races arriérées a porté sur le pays des plateaux de l'Annam central et méridional. Ce mouvement n'est qu'une des formes de la politique suivie par l'Administration qui, manifestant à l'égard de ces groupements ethniques un intérêt considérable, a entrepris de « sauver ces races », de les « relever de l'état inférieur où elles se trouvent encore ».

Il était à souhaiter que cette œuvre pût se faire « directement par nous et sans intermédiaire » ; mais les circonstances et l'état des choses au moment où elle a été commencée ont conduit à la poursuivre sous des formes différentes.

Au Lang-Bian l'existence d'un centre européen a exigé de bonne heure la présence et l'activité des Annamites.

Au Kontum nous nous sommes trouvés en présence de groupes annamites considérables installés depuis longtemps dans un pays dont ils avaient défriché la terre (1).

Au Darlac les Rhadés se trouvaient complètement affranchis de toute infiltration étrangère. Cette particularité confère à l'expérience en cours dans cette région un intérêt exceptionnel. C'est pourquoi, et afin de donner en même temps un exemple concret des difficultés auxquelles se heurte

(1) L'école de Kontum est pourvue d'un internat ; les élèves djarais ou bahmars y atteignent l'effectif de 78 sur 141. Dans un corps de bâtiment voisin de celui qu'ils occupent, les jeunes Annamites, sous la conduite de maîtres de leur pays suivent les programmes de l'enseignement franco-indigène. Des maîtres djarais et bahmars enseignent dans leur langue aux cours enfantin, préparatoire et élémentaire.

l'Administration pour diffuser l'instruction parmi les populations allogènes de la péninsule indochinoise et l'originalité des méthodes qu'elle emploie pour y parvenir, nous allons exposer la genèse et la forme actuelle du centre scolaire de Ban-Mé-Thuot, la capitale du Darlac.

Les Rhadés, qui forment la majeure partie de la population du Darlac, sont nettement supérieurs à tous les points de vue aux autres groupements de même origine malayo-polynésienne peuplant les plateaux de la Chaîne annamitique. C'est une race vigoureuse, de belle venue, au caractère fier et indépendant, d'une intelligence assez vive. Certains sujets directement formés par nous valent les meilleurs des Annamites. S'assimilant avec facilité le côté pratique de notre civilisation, quelques-uns sont pour nous depuis plusieurs années déjà d'excellents auxiliaires : mécaniciens, électriciens, surveillants de travaux, infirmiers, secrétaires, télégraphistes, téléphonistes etc... Ils sont éminemment perfectibles et seront à même d'ici peu de temps, avec une éducation spécialement adaptée à leur mentalité et aux besoins du pays, d'évoluer intellectuellement et moralement et de nous rendre par là même de très importants services.

La race rhadé méritait donc toute notre sollicitude.

Pour réaliser son développement physique, intellectuel et moral, nous devons la faire évoluer dans son milieu et sous notre action directe car partout où les Moïs ont été en contact avec d'autres populations indigènes, ils ont été ou refoulés ou âprement exploités.

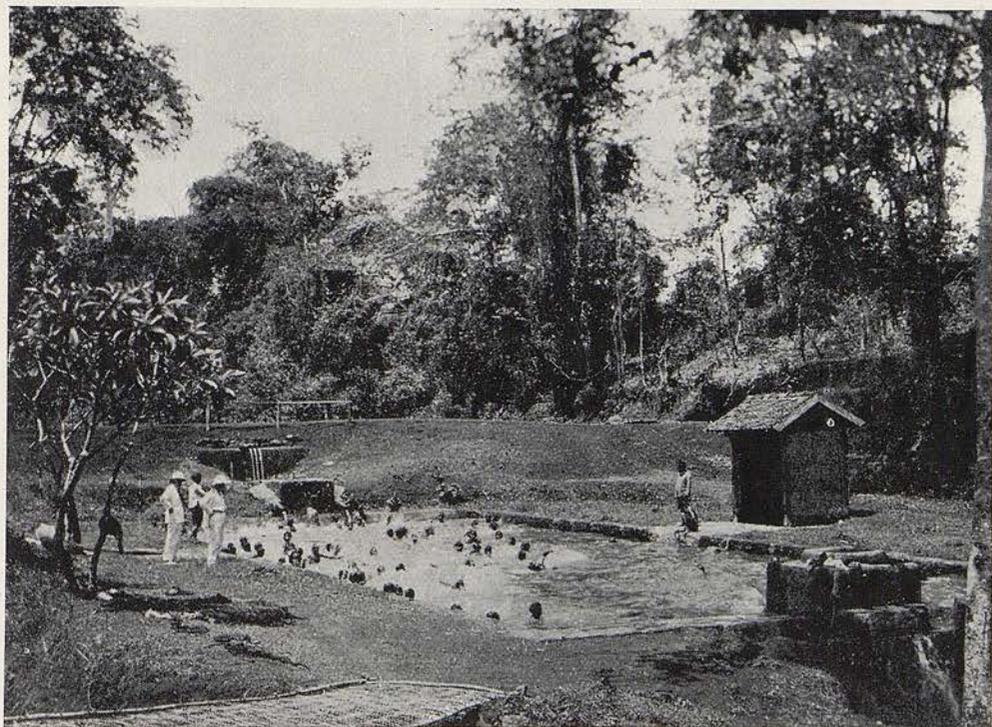
Telles sont les idées directrices qui ont présidé à l'organisation de l'enseignement franco-rhadé au Darlac.

L'enseignement franco-rhadé constitue un tout entièrement et nettement distinct de l'enseignement franco-annamite ; il a des méthodes, des sanctions et des cadres complètement à part. Il présente notamment un caractère nettement pratique et utilitaire ; il ne faut pas oublier en effet que nous avons à faire ici à des primitifs qui ne sont accessibles qu'à des notions très concrètes dont ils doivent pouvoir apprécier l'utilité immédiate.

Il ne s'agissait pas cependant d'instituer au Darlac un enseignement exclusivement professionnel ou de juxtaposer une école professionnelle à l'école déjà existante. Les ateliers devaient faire partie intégrante de l'école, fonctionner à côté des classes d'enseignement général sous une seule et même direction supérieure. Il ne s'agissait pas seulement de former des ouvriers mais encore et surtout d'éduquer une race par un enseignement étroitement adapté à sa mentalité et où le travail manuel aurait une grande place.



ÉCOLE DE BANMÉTHUOT : FERME



ÉCOLE DE BANMÉTHUOT (ANNAM)
BAIGNADE DES ÉLÈVES RHADÉS

L'œuvre scolaire en pays rhadé peut se diviser en deux périodes : avant 1926 et depuis 1926.

1° *Jusqu'en 1926* les administrateurs de la province, et en particulier pendant les douze dernières années M. SABATIER, s'efforcèrent de former des auxiliaires administratifs, de manière à posséder à peu près dans chaque village un indigène sachant lire, écrire, compter et connaissant au moins les éléments fondamentaux des coutumes traditionnelles.

Or, si les peuples du Darlac avaient un passé glorieux ils en avaient perdu la mémoire au temps où s'étendait sur leur pays l'influence du Laos et ils s'attardaient depuis dans un état d'engourdissement. Dans l'ensemble, à part les exceptions dont il a été question plus haut et qui avaient bénéficié d'une première tentative de régénération portant sur quelques individus seulement, les habitants du pays n'avaient ni traditions ni coutumes ni histoire. Ils étaient même incapables d'écrire en leur langue.

Aussi pendant la période qui va jusqu'en 1926 la préoccupation primordiale fut d'attirer les élèves dans les salles de classe. Venait à l'école qui voulait pour le temps qu'on voulait ; l'effort principal portait, dès que les intéressés savaient lire, écrire et un peu compter, sur les lois et coutumes de leur pays, que d'ailleurs l'Administration était obligée très souvent de reconstituer par des enquêtes délicates et de transcrire dans leur forme rudimentaire et toute primitive. Les meilleurs élèves, c'est-à-dire les plus persévérants, étaient envoyés compléter leurs connaissances sommaires au Collège de Qui-Nhon ou au Collège Quoc-Hoc à Hué.

En 1925 le but modeste mais indispensable de l'Administration était atteint : il y avait à peu près dans chaque village un individu sachant déchiffrer un ordre écrit.

2° *Depuis 1926.* — C'est alors que commença l'organisation au Darlac d'un véritable enseignement franco-rhadé, sous l'impulsion du Recteur d'Académie, Directeur général de l'Instruction publique, qui a consacré à cette expérience une attention et une sollicitude toutes particulières.

Il pourvut en 1926 l'internat de Ban-Mé-Thuot d'un professeur licencié français très versé dans les études de linguistique et de phonétique et par ailleurs fort au courant des choses de l'agriculture. Cette nomination constitua un progrès sensible.

Il fut décidé de donner aux jeunes Rhadés un enseignement primaire simplifié coordonné avec un enseignement professionnel pratique, astreignant les élèves pendant les deux cycles des études (quatre ans et deux ans) à une fréquentation régulière et en ménageant dans l'emploi du temps dix heures

Centre de Documentation
sur l'Asie du Sud-Est et le
Monde Indonésien
EPHE VI^e Section
BIBLIOTHÈQUE

de travail par semaine à l'atelier et à la ferme. Ainsi une fraction croissante de la jeunesse masculine rhadé pouvait acquérir successivement la connaissance écrite de sa langue, la connaissance parlée du français usuel et à la fin seulement, au moins pour les meilleurs d'entre eux, des notions aussi étendues que possible de la grammaire et de la langue françaises. En même temps les élèves étaient initiés au jardinage, au travail du bois et du fer, ce qui permettait d'éviter l'affluence d'ouvriers étrangers (mécaniciens, chauffeurs, électriciens, charpentiers, agriculteurs) sur le plateau du Darlac au moment où celui-ci commençait à s'ouvrir à la colonisation et de sauvegarder par là l'œuvre de régénération qu'on avait entreprise.

La tâche était d'autant plus difficile qu'il a fallu trouver une méthode définitive de transcription du rhadé en caractères latins, créer des ateliers scolaires pour le travail du bois et du fer, équiper une ferme-école capable d'initier au travail du jardin, de la culture sédentaire et de l'élevage la jeunesse d'une population vivant encore en majeure partie de la chasse, de la cueillette, ne connaissant de la culture que la pratique désastreuse du « ray » (portion de forêt incendiée afin d'être mise en culture pour une seule récolte) et laissant aux femmes le soin des grosses besognes.

Cette transformation radicale a été rendue possible :

a) Par les améliorations considérables apportées au groupe scolaire et à l'internat de Ban-Mé-Thuot qui comptent un total de 187 élèves tous rhadés (129 internes et 58 externes). On les a pourvus de vêtements; on leur a procuré les fournitures scolaires. On les nourrit beaucoup mieux qu'ils ne le seraient chez eux;

b) Par l'établissement de programmes spéciaux d'enseignement. Ces programmes suivent dans leur ensemble la progression et les directives données par le Règlement général de l'Instruction publique pour l'enseignement élémentaire franco-indigène. Mais on les a beaucoup allégés par rapport à leur modèle en raison de la lenteur des Rhadés et aussi pour permettre aux élèves de passer dix heures par semaine à l'atelier et au jardin.

La division traditionnelle des études élémentaires et primaires en cours enfantin, préparatoire, élémentaire, moyen 1^{re} année, moyen 2^o année et supérieur ne correspondant plus à rien de réel a été abandonnée et ces dénominations remplacées par celles plus exactes de 1^{re}, 2^o, 3^o, et 4^o années (formant le cycle élémentaire), 5^o et 6^o années (formant le cycle primaire).

Loin de vouloir faire du jeune Rhadé un lettré, notre ambition est au contraire de lui donner des connaissances suffisantes en lecture, écriture et calcul et de lui ouvrir l'esprit sur quelques notions d'ordre général par le moyen de leçons de choses soigneusement choisies. Toutes ces connaissances lui sont communiquées dans sa langue maternelle. Ainsi se trouvent éliminés des programmes l'enseignement de la morale qui a son équivalent dans celui de la tradition rhadé, l'enseignement de l'histoire d'Annam et de France, l'enseignement des caractères chinois; enfin l'enseignement de la géographie se trouve considérablement allégé.

Cette simplification indispensable des programmes présente en outre l'avantage de permettre à des moniteurs rhadés dont la formation tant générale que pédagogique n'est encore guère poussée de donner l'enseignement dans toutes les classes, ce qui ne serait pas possible si le niveau des études était plus élevé.

L'enseignement du français est mené de front mais limité strictement à l'étude des moyens d'expression de la langue; les notions de français usuel réduites aux nécessités du métier qu'embrassera l'élève plus tard sont au cours des quatre premières années apprises surtout à l'atelier, à l'exception des leçons de vocabulaire qui sont commencées d'une façon systématique dès la 1^{re} année et dans la mesure du possible par le personnel français. L'étude du français ne prend vraiment la forme d'un enseignement régulier qu'à partir de la 5^e année d'études. Les élèves arrivant à ce degré de leurs études commencent en effet à être aptes à profiter de leçons sérieuses et éprouvent le besoin de systématiser dans une certaine mesure les connaissances éparses qu'ils ont acquises au cours des années précédentes; d'ailleurs il ne faut pas oublier que le pays aura toujours besoin de secrétaires, d'infirmiers, d'instituteurs auxiliaires etc... et que c'est l'école qui les formera; d'autre part nous ne pouvons avoir pour but unique de former des promotions composées entièrement de forgerons, d'ajusteurs, de menuisiers, de cultivateurs; l'expérience du passé nous prouve qu'à côté de la masse, incapable au moins pour longtemps de dépasser le niveau de l'artisanat, des individualités sont parfaitement susceptibles de se détacher et de s'élever à un niveau de culture bien supérieur; enfin nous devons aussi tenir compte des tempéraments et des aptitudes physiques qui obligeront sans doute certains sujets, plus ou moins intéressants par ailleurs, à renoncer à un travail physique fatigant pour adopter des professions plus douces et plus sédentaires. Pour ces raisons il a paru judicieux d'une part de donner une formation plus complète aux élèves de 5^e et 6^e années et d'autre part de prévoir à partir de la 5^e année la création d'une section spéciale où sont versés les candidats aux fonctions administratives.

A la fin de la 4^e année les élèves peuvent subir les épreuves du Certificat d'études élémentaires rhadé et à la fin de la 6^e année le Certificat d'études primaires franco-rhadé. Une scolarité de six ans a l'avantage d'effectuer les sélections nécessaires.

c) Par l'établissement de manuels scolaires adaptés au milieu et rédigés en langue rhadé.

Les résultats déjà obtenus sont des plus intéressants ; à la fin de la dernière année scolaire (1929-1930), douze élèves ont été reçus au Certificat d'études élémentaires franco-rhadé et sept au Certificat d'études primaires franco-rhadé, examens qui étaient subis pour la première fois. Les deux faits suivants témoignent aussi les résultats acquis. A la rentrée scolaire de septembre 1930 l'Ecole pratique d'industrie de Huê comptait vingt élèves rhadé donnant toute satisfaction et travaillant avec goût ; à côté de la section normale annamite qui fonctionne au Collège Quôc-Hoc à Huê a été créée en septembre 1930 également une section normale rhadé dont la première année est formée de deux des sept élèves reçus à la première session du Certificat d'études primaires franco-rhadé.

Ainsi on a pu rendre la vie intellectuelle à un peuple qui ne savait même plus écrire sa langue et qui avait à peu près perdu la lettre et l'esprit de ses anciennes coutumes. On a largement amorcé le recrutement des agents administratifs rhadés et on a déjà commencé la formation du personnel d'instituteurs, d'ouvriers qualifiés et de contremaîtres rhadés. Sans doute l'effort devra-t-il être poursuivi avec fermeté pour qu'il donne son plein rendement. Mais l'instrument de la rénovation indigène est créé et un exemple permettra d'apprécier la valeur du progrès effectué. Il y a huit ans le jeune Rhadé dont la photographie est donnée ci-dessous était un petit sauvage qui accompagnait son père dans ses courses à travers les forêts du Darlac, portant sa hotte et ses engins de chasse. Aujourd'hui il parle, lit et écrit le français et le rhadé et est un excellent élève mécanicien-ajusteur de l'Ecole pratique d'Industrie de Huê (1).

(1) Copie de la lettre adressée par ce jeune Rhadé à M. le Recteur d'Académie, Directeur général de l'Instruction publique qui, de passage à l'Ecole pratique d'industrie de Huê, lui avait demandé de lui fournir par écrit quelques renseignements sur ses études. est donnée en appendice. (A titre de documentation il est donné aussi à la suite la traduction en langue rhadée du début de cette lettre jusqu'au commencement du 2^e paragraphe).

APPENDICE

Huê, le 10 octobre 1930.

A Monsieur le Recteur d'Académie à Hanoi.

MONSIEUR LE RECTEUR D'ACADÉMIE,

Je soussigné Y.-THI, élève rhadé de Buôn-Ea-Tul (Darlac), ai l'honneur de vous écrire une lettre pour vous souhaiter une bonne santé et un bon séjour à Hanoi.

Je suis actuellement élève de l'Ecole pratique d'Industrie de Huê où vous êtes venu la dernière semaine; vous avez posé des questions et m'avez demandé de vous écrire des renseignements sur mes études. Aujourd'hui, profitant de l'occasion où je suis bien libre, je viens vous rendre compte que je suis bien longtemps à l'école: mes études commencent depuis septembre 1922, comme élève de l'école de Ban-Mé-Thuot (Darlac).

Pendant huit ans d'étude, mon travail marche toujours bien mais je ne gagne pas encore ma vie. Et aussi je n'ai commis aucune faute; je suis récompensé chaque année par mon maître. J'aime beaucoup tous mes professeurs, parce qu'ils remplacent mes parents, et aussi c'est eux qui me font instruire, comme mes parents m'ont appris, quand j'étais petit, à parler et à marcher. Je tache toujours de bien travailler mais ma capacité ne se rapporte pas à ma taille.

Au bout de huit ans d'étude, c'était le 25 juin 1930, je me suis présenté à l'examen du Certificat d'études primaires. Mes parents sont contents de moi, car j'ai eu un bon résultat.

Cette année, je viens continuer encore mes études à l'Ecole pratique d'Industrie de Huê, envoyé par l'Administrateur-Résident pour que je puisse avoir un bon métier et pour que je sois un homme honnête et utile à mon pays. Je sais bien tout ce qu'il m'a dit et ensuite que l'instruction donne beaucoup de bienfaits. Mais je suis encore très faible.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de mes sentiments et mes sincères salutations.

THI.

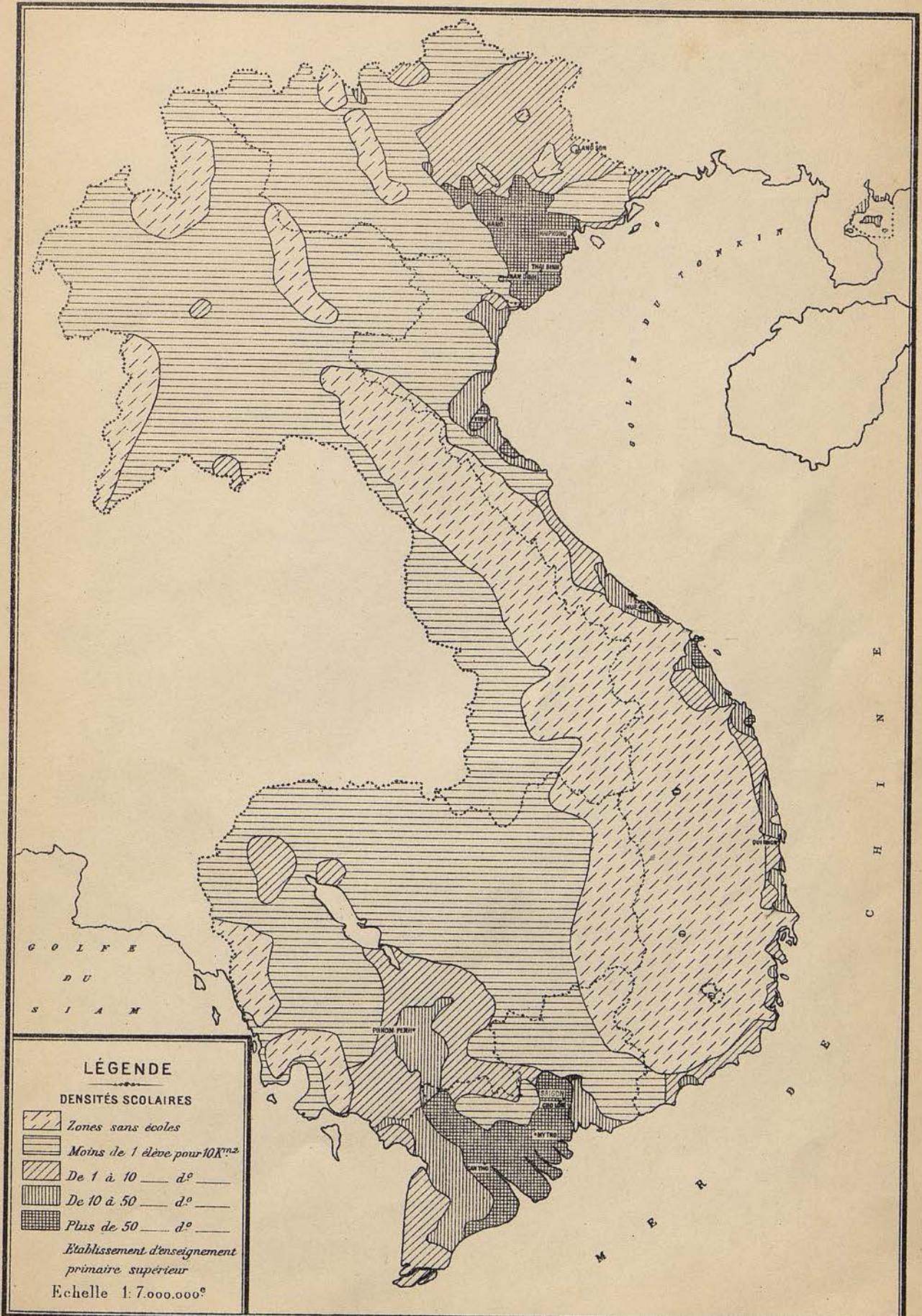
Huê hrêe, 10 Mlan pluh. Thun 1930.

Ko Aê Khôa pôdlàng jihjang
hrêam dôk to Hanoi.

Aê Khôa pôdlàng jihjang sang hrêam.

Kao, chih anàn Kao Y.-THI hdeh hrêan hrà Buôn-Ea-Tul (Darlac),
aney kao chuôn jâa lôa k'kuh juh alum ih, kao chih hrà hlong h : êch
h muy brey ko ih chêàng bi hdjul jângsi hmley, asey kpaèh chêàng bi
soeh asey mleynanao ih dôk to Hanoi.

INDOCHINE - DENSITÉS SCOLAIRES



Héliogravé par le Service Géographique de l'Indochine.

AST

